

**Avis n° 2023/11**  
**relatif à l'attribution du grade de licence au**  
**BACHELOR en Sciences et Ingénierie**  
**CESI Ecole d'Ingénieurs**

**École:**

Nom :	CESI Ecole d'Ingénieurs
Sigle :	CESI
Type :	Privée
Académie :	Versailles
Sites de l'école :	Rouen, Nanterre

**Objet de la demande d'attribution du grade de licence**

Diplôme :	Bachelor en Sciences et Ingénierie
École :	CESI Ecole d'Ingénieurs
Spécialité(s) :	Informatique et Systèmes Numériques Génie Civil et Systèmes Numériques Génie Industriel et Systèmes Numériques
Voie :	Formation initiale sous statut d'étudiant en 1 <sup>ère</sup> année et en formation initiale sous statut d'apprenti en 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> année, formation initiale sous statut d'apprenti
Site(s) de la formation :	Rouen, Nanterre

Vu le rapport établi par Claire PEYRATOUT (membre de la CTI, rapporteur principal), Noël BOUFFARD (expert de la CTI, co-rapporteur), Emmanuel NATCHITZ (expert de la CTI) et Flavio SESTU (expert élève-ingénieur de la CTI) présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 novembre 2023,

**La Commission des titres d'ingénieur donne un avis favorable :**

Renouvellement du grade de licence aux diplômes de Bachelor en Sciences et Ingénierie suivants de l'école : CESI Ecole d'Ingénieurs	Type(s) de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Bachelor en Sciences et Ingénierie spécialité Informatique et Systèmes Numériques sur le site de Rouen	Formation initiale sous statut d'étudiant en 1 <sup>ère</sup> année et en formation initiale sous statut d'apprenti en 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> année	2024	2026-27
Bachelor en Sciences et Ingénierie Génie Civil et Systèmes Numériques sur le site de Nanterre	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2026-27
Bachelor en Sciences et Ingénierie Génie Industriel et Systèmes Numériques sur le site de Nanterre	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2026-27

Cet avis s'accompagne des **recommandations suivantes** :

**Pour l'école :**

- Capitaliser sur les partenariats industriels existants ;
- Renforcer les partenariats académiques ;
- Consolider l'intégration des apprentis Bachelor à la vie étudiante de l'établissement ;
- Intégrer la formation dans une démarche d'apprentissage tout au long de la vie.

**Pour la formation Génie Civil et Systèmes Numériques :**

- Ouvrir la formation à des sujets plus larges que le BIM.

**Pour la formation Informatique et Systèmes Numériques :**

- Actualiser le contenu de la formation en fonction de l'évolution de la technologie.

**Pour la formation Génie Industriel et systèmes numériques :**

- Améliorer l'attractivité de la formation pour augmenter la diversité de genre ainsi que le niveau académique des étudiants.

Délibéré et approuvé en séance plénière du 14 novembre 2023.



La Présidente  
Elisabeth CRÉPON